

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction des services de transports

Arrêté du 25 novembre 2015 portant agrément de médecins et psychologues au titre du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains

NOR : DEVT1528339A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 25 novembre 2015, les psychologues dont les noms suivent sont agréées pendant une durée de cinq ans pour procéder à la certification des conducteurs de trains : Mme Laura COUREL, Mme Gwendoline FECHET, Mme Sarah TAILLIEZ.